

10-04-2006 Communiqué de presse 06/31

Israël / territoires occupés et territoires autonomes palestiniens : Le CICR est préoccupé par la détérioration de la situation

Genève (CICR) – Le directeur des opérations du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Pierre Krähenbühl, vient de rentrer d'une visite d'une semaine en Israël et dans les territoires occupés et les territoires autonomes palestiniens.

Alors que la violence et les difficultés économiques augmentent, M. Krähenbühl a pu se faire sa propre idée de la situation et de la réponse du CICR sur le plan humanitaire en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

Lors de réunions avec des hauts fonctionnaires du ministère israélien des Affaires étrangères, ainsi qu'avec le président de l'Autorité palestinienne et le ministre palestinien des Affaires étrangères, M. Krähenbühl a fait part de la préoccupation du CICR face à la détérioration de la situation. Il a averti qu'une crise sur les plans humanitaire et sécuritaire pourrait se produire dans les territoires palestiniens si l'Autorité palestinienne nouvellement élue n'est plus capable de fournir les services de base à la population et de maintenir l'ordre public. Cette situation pourrait notamment résulter de la décision de ne plus fournir de fonds et d'assistance à l'Autorité palestinienne.

M. Krähenbühl a déclaré : « Même si le CICR est prêt à intensifier ses activités pour venir en aide à la population palestinienne, ni lui ni aucune autre organisation humanitaire ne peut remplacer les autorités dans leur rôle de prestataires de services publics ». D'après le droit international humanitaire (DIH), c'est à l'État d'Israël qu'incombe la responsabilité de satisfaire les besoins fondamentaux de la population civile dans les territoires occupés. Parmi ceux-ci figurent notamment la nourriture, les fournitures médicales, les moyens de s'abriter et d'autres produits de première nécessité. En outre, le droit prescrit à tous les États parties aux Conventions de Genève de permettre le libre passage de l'aide humanitaire essentielle.

Au cours de ses entretiens avec les autorités israéliennes et palestiniennes, M. Krähenbühl a également souligné qu'il est d'une cruciale importance, dans la perspective de la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge prévue en juin prochain, de réaliser des progrès dans la mise en œuvre de l'accord conclu en décembre dernier entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom,

Informations complémentaires :

Dorothea Krimitsas, CICR Genève, tél. : +41 22 730 25 90 ou mobile : +41 79 251 93 18

Caspar Landoit, CICR Jérusalem, tél. : +972 2 582 88 45 ou mobile : +972 57 773 52 35

Uriel Masad, CICR Tel-Aviv, tél. : +972 35 24 52 86 ou mobile : +972 57 347 75 27

Iyad Nasr, CICR Gaza, tél. : +972 8 28 28 874 ou mobile : +972 59 60 30 15